

Projet de descriptif de programme de pays pour le Cameroun (2013-2017)

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Analyse de la situation	1–7	2
II. Coopération passée et enseignements tirés de l’expérience.	8–11	3
III. Programme proposé	12–16	4
IV. Gestion, suivi et évaluation du programme.	17–21	6
Annexe Cadre de résultats et d’allocation des ressources		7

I. Analyse de la situation

1. Richement doté en ressources naturelles et humaines, le Cameroun est la première économie de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, affichant un produit intérieur brut (PIB) de près de 22 500 milliards de dollars courants en 2010. Avec un taux d'accroissement naturel de 2,6 %, sa population était estimée à 20 millions d'habitants en 2010, dont près de 51 % de femmes. Environ 50 % de cette population avait moins de 18 ans et presque autant vivait dans les villes¹.

2. Malgré son potentiel économique et naturel indéniable, le Cameroun enregistre un PIB par tête de 1 143 dollars seulement et un taux de croissance moyenne de 3 % pour ces trois dernières années, chiffre insuffisant pour enclencher un cercle vertueux durable et permettre la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Son indice de développement humain (0,482 en 2011) le classe dans le groupe des pays à indice de développement humain faible. Le taux de pauvreté a stagné entre 2001 (40,2 %) et 2007 (39,9 %). Le taux de chômage de 4,4 % masque la prépondérance du secteur informel – qui occupe 90 % de la population – et un sous-emploi chronique de 76 %.

3. En 2004, la mortalité infantile est restée à son niveau de 1998, soit 144 décès pour 1 000 naissances, tandis que le taux de mortalité maternelle est passé de 430 à 669 pour 100 000 naissances vivantes entre 1998 et 2004.

4. L'évolution de ces indicateurs est le reflet d'une situation sociale caractérisée par d'importantes disparités économiques et sociales entre les régions du pays et au sein des populations, un accès insuffisant à des services sociaux de base de qualité, l'accès inéquitable aux facteurs de production et aux sources de financement, l'incapacité des populations à tirer pleinement parti des opportunités offertes par leur environnement, la valorisation insuffisante du rôle que peut jouer le secteur privé dans la lutte contre la pauvreté dans un contexte de regain de l'économie informelle. L'ensemble de ces problèmes débouche sur une faible efficacité globale de l'économie dont les effets sur la situation sociale sont exacerbés par l'absence de mécanisme solide de protection sociale. Au-delà de leurs aspects strictement sociaux et économiques, ces préoccupations masquent en réalité d'importants problèmes de gouvernance, de gestion prospective et stratégique de l'État et le manque de mécanismes solides de redistribution, entre autres facteurs.

5. Dans ces domaines, d'importants efforts sont pourtant à mettre à l'actif du Gouvernement du Cameroun qui, après avoir élaboré la Vision 2035, s'est doté en 2009 d'un [Document de stratégie pour la croissance et l'emploi](#) (DSCE), véritable feuille de route pour la réalisation des OMD au Cameroun à l'horizon 2020. Mais sa mise en œuvre se heurte à la faiblesse des capacités de planification opérationnelle, de mise en œuvre et de suivi au niveau de l'administration publique et plus encore à celui des collectivités décentralisées.

6. En matière de gouvernance démocratique, la participation effective des citoyens à la gestion des affaires publiques reste problématique. En dépit des engagements internationaux, cette situation touche particulièrement les femmes, les handicapés et certains groupes marginalisés et les tient éloignés des centres de décision. Ainsi à l'Assemblée nationale, seulement 13,9 % des députés sont des

¹ Recensement général de la population et de l'habitat 2005.

femmes, et 1,1 % des postes de haut fonctionnaire² sont occupés par des femmes. De même, la méconnaissance de leurs droits par les citoyens et les carences du système judiciaire débouchent sur la corruption, les lourdeurs administratives, l'apathie électorale et d'autres formes de violation des droits de l'individu, empêchant le pays d'optimiser ses aptitudes et ses potentialités pour améliorer de façon significative les conditions de vie de la population.

7. En matière de gestion environnementale, malgré les efforts faits par le Gouvernement pour mettre en place le cadre institutionnel et les outils³ requis pour une gestion efficace de l'environnement, d'importants défis demeurent. En particulier, les écosystèmes sont soumis à des pressions liées à des intérêts concurrents sur les mêmes espaces (extraction minière, agriculture, infrastructures routières, braconnage, conservation). La déforestation, la faiblesse des capacités de planification et d'intégration de la dimension environnementale dans les plans, les difficultés de coordination des acteurs, l'insuffisance de moyens mobilisés pour assurer le respect des règles de protection de l'environnement, constituent les défis majeurs en matière de conservation. Si des mesures adéquates ne sont pas prises, les zones actuellement les plus menacées par les effets combinés du changement climatique et des autres facteurs susmentionnés le seront davantage encore. Cette situation aggrave l'extrême pauvreté et constitue une contrainte critique pour la réalisation du développement humain durable.

II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience

8. Dans un souci de bonne gouvernance et d'amélioration de l'état de droit, le Cameroun a instauré avec l'appui du PNUD : a) une stratégie nationale de lutte contre la corruption assortie d'un plan de mise en œuvre; b) un code électoral unique et un organe de gestion des élections renforcé et outillé pour mieux jouer son rôle; et c) des plans locaux de lutte contre le VIH/sida, actuellement mis en œuvre dans une soixantaine de collectivités décentralisées. Dans le cadre de la décentralisation et de la prévention des crises et des catastrophes naturelles et humaines, les communautés frontalières ciblées dans l'est du pays ont accès à l'eau potable et leurs revenus sont améliorés dans un climat de cohésion sociale.

9. En matière de lutte contre la pauvreté et de réalisation des OMD, les rapports sur les progrès accomplis grâce à l'appui technique et financier du PNUD ont favorisé une meilleure intégration des OMD dans le DSCE et dans son cadre de suivi. L'appui du PNUD à la mise en place de microprojets communautaires et de microentreprises, l'accompagnement des structures d'encadrement des populations rurales, de même que les interventions relatives aux OMD dans les villages retenus ont contribué à porter les revenus des populations cibles au-dessus du seuil de pauvreté.

² Gouverneurs, préfets et sous-préfets.

³ Deuxième Plan national de gestion de l'environnement (PNGE II), Programme d'action national de lutte contre la désertification (PAN/LCD), Plan d'action national énergie pour la réduction de la pauvreté (PANERP), Stratégie et plan d'action national de la biodiversité (NBSAP), Stratégie nationale de gestion des eaux et des sols, Plan d'action national de gestion intégrée des ressources en eau (PANGIRE), Loi-cadre sur l'environnement et loi forestière.

10. Dans le domaine de la gestion efficace des ressources environnementales et énergétiques, l'appui du PNUD a permis la mise en place de directives techniques pour la prise en compte de l'environnement et du changement climatique dans les politiques de développement. De même, un Plan national d'adaptation au changement climatique (PANA), accompagné d'une stratégie de communication, a été élaboré. Un programme national de services énergétiques, basé sur un pool d'expertise féminin au niveau local, a été lancé.

11. L'analyse de la coopération passée montre parfaitement que, pour accroître l'impact de ses interventions, le PNUD devra désormais centrer son action sur des résultats clefs dictés par les priorités nationales, assurer une meilleure intégration des différentes thématiques dans le sens de l'approche programme et inscrire clairement les stratégies de sortie dans les projets en vue de pérenniser les acquis. Dans cette optique, il est indispensable d'accorder davantage de place au renforcement des capacités de planification et d'intégration de l'environnement, du genre, de la communication et du suivi des résultats. Par ailleurs, il est impératif d'assortir les stratégies d'autonomisation économique et sociale de la femme d'actions visant à remporter l'adhésion des hommes.

III. Programme proposé

12. Sur la base des avantages comparatifs dynamiques du bureau de pays et des ressources techniques disponibles au niveau de l'Organisation, le programme proposé est issu des concertations avec les contreparties nationales, telles que reflétées dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) (2013-2017), découlant du DSCE⁴. Il s'articulera autour de trois grandes composantes, à savoir : a) appui à l'économie et à la gestion stratégique de l'État; b) lutte contre la pauvreté sur le terrain et développement durable; et c) appui à la gouvernance et à la prévention des crises et catastrophes.

13. La composante Appui à l'économie et à la gestion stratégique de l'État contribue à la réalisation du résultat 1 du PNUAD. Elle vise à apporter au Gouvernement et au secteur privé l'accompagnement nécessaire à la réalisation des objectifs du DSCE. Plus spécifiquement, le résultat recherché est une croissance prenant en compte les groupes en situation de vulnérabilité, en particulier les femmes, au moyen des contributions majeures suivantes : a) accompagner le Gouvernement dans la mise en œuvre de la stratégie pour la croissance et l'emploi (SCE), en renforçant les capacités de l'administration en matière de planification opérationnelle, d'intégration des dimensions transversales (genre, environnement, suivi, etc.), de planification de documents de stratégie sectorielle, en particulier celle qui concerne la protection sociale; b) améliorer le suivi de la SCE et des OMD à travers le renforcement du système de suivi en place, le renforcement du cadre statistique national, l'établissement de rapports sur les OMD et la SCE; c) nourrir l'analyse prospective sur la base des orientations stratégiques et de leurs effets sur la croissance inclusive, la réalisation des OMD et le développement humain, en produisant des rapports sur le développement humain et des études économiques ponctuelles; et d) accompagner le processus de déclaration des entreprises informelles et promouvoir le rôle accru du secteur privé dans la lutte contre la

⁴ Il sera ajusté, au besoin, pour prendre en compte les résolutions découlant du Sommet Rio +20.

pauvreté à travers entre autres l'initiative « Encourager les marchés inclusifs »⁵ (GIM) et la conduite du dialogue entre le Gouvernement et le monde de l'entreprise sur les grands choix d'orientation.

14. La composante Lutte contre la pauvreté sur le terrain et développement durable contribuera à l'obtention du résultat 1 du PNUAD. À ce titre, deux grands effets seront recherchés. Il s'agira premièrement d'accroître les revenus des communautés ciblées et leur accès à l'eau potable et à l'éducation, et deuxièmement de renforcer la résilience des populations aux effets du changement climatique. Dans le cadre du premier but visé, l'appui du PNUD consistera à : a) accompagner la structuration des chaînes de valorisation locales selon des critères et normes certifiés; et b) prendre des mesures favorisant la réalisation des OMD au niveau communal. Le deuxième but visé impliquera a) d'appuyer la mise en place des dispositifs opérationnels du PANA, du PANERP et de la R-PP⁶, et b) de prendre en compte le changement climatique dans les politiques de développement en appuyant la création d'une base de données environnementales désagrégées pour permettre au Gouvernement de respecter ses engagements internationaux et régionaux en matière de gestion des ressources naturelles.

15. Avec la composante Gouvernance et prévention des crises, l'appui du PNUD contribuera au résultat 5 du PNUAD. Il s'agira d'aider les institutions nationales porteuses d'obligations et les citoyens détenteurs de droits à jouer efficacement leur rôle dans la réalisation des objectifs de la SCE. Deux grands effets sont recherchés, à savoir améliorer la qualité des services publics proposés aux usagers et augmenter la participation des groupes en situation de vulnérabilité aux instances décisionnelles⁷. Pour obtenir le premier effet, il s'agira : a) d'accompagner le Gouvernement et les organisations de la société civile dans la réforme du cadre juridique, la mise en place de plate-formes de concertation et le renforcement de la capacité des différents réseaux à s'investir concrètement dans la gestion des affaires publiques; b) d'aider les services administratifs retenus à renforcer les capacités de leurs personnels en matière de planification, de gestion et de communication, de développement d'outils de diagnostic-qualité et de normes de services; c) d'appuyer la mise en œuvre de stratégies sectorielles à travers le renforcement des capacités de planification, d'exécution, de suivi et de communication des institutions nationales et des acteurs-clefs. Le deuxième effet sera obtenu grâce : a) à la consolidation du système électoral par la facilitation du dialogue politique, l'appui à la constitution d'un fichier électoral crédible, la mise en œuvre de la stratégie genre et des élections pour une meilleure participation et représentation des femmes et des groupes vulnérables; et b) au renforcement de la cohésion sociale dans les zones frontalières-cibles par des appuis fournis aux collectivités locales en matière de planification et d'aménagement du territoire, de prise en compte de la dimension genre, des droits de l'homme, de la lutte contre le VIH/sida et de la prévention des crises et catastrophes.

⁵ Il s'agit d'intégrer les populations pauvres dans les plans d'affaires des entreprises, soit comme consommateurs soit comme pourvoyeurs de facteurs de production.

⁶ PANA : Plan national d'adaptation au changement climatique; PANERP : Plan d'action national énergie pour la réduction de la pauvreté; R-PP : Proposition de préparation.

⁷ En particulier, l'Assemblée nationale, les collectivités décentralisées, les autorités territoriales et le gouvernement.

16. Au-delà des composantes susmentionnées, chaque plan de travail annuel prendra en compte les dimensions transversales évoquées plus haut.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

17. Le programme sera exécuté par les institutions nationales (modalité NIM) sous la supervision générale du Ministère de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire (MINEPAT). L'accent sera mis sur le renforcement des capacités des structures partenaires en termes de gestion axée sur les résultats, de planification et de suivi opérationnels et de résultats. Selon les besoins, des experts nationaux et/ou internationaux seront recrutés pour renforcer les structures d'exécution. Pour des projets sensibles ou à la demande de donateurs ou du Gouvernement, le PNUD recourra à la modalité de mise en œuvre directe (DIM). En accord avec le Gouvernement, la société civile ou les institutions spécialisées du système des Nations Unies pourraient également jouer le rôle de partenaires d'exécution. Chaque fois que possible, priorité sera donnée aux programmes conjoints. La finalisation de la macroévaluation en cours permettra d'appliquer la politique harmonisée concernant les transferts de fonds (HACT).

18. Le suivi opérationnel des activités relèvera des unités de mise en œuvre du programme; celui des résultats mobilisera à la fois le PNUD, les comités de projets et les dispositifs mis en place au niveau du PNUAD et du DSCE, notamment à travers : a) les examens annuels de projets; b) les réunions de suivi trimestriel avec le Gouvernement et les partenaires d'exécution; c) les réunions des groupes de résultats, des comités de projets et des comités techniques; et d) les visites de terrain. Les évaluations se feront selon le plan d'évaluation présenté en annexe et s'inscriront dans le cadre de suivi et évaluation du DSCE, conformément aux dispositions du Guide de la planification, du suivi et de l'évaluation du PNUD.

19. Au niveau du bureau de pays, la responsabilité générale du suivi du programme sera déléguée au Représentant résident adjoint. Sous sa supervision, l'unité économique sera responsable du suivi de la réalisation des objectifs de la composante 1, tandis que les deux autres composantes seront prises en charge par deux unités de la section Programme (Gouvernance et Pauvreté et développement durable).

20. À cet égard, il est indispensable de doter l'unité économique d'un économiste recruté sur le plan national et d'un associé de programme, et de déployer des Volontaires des Nations Unies ou des administrateurs auxiliaires dans les autres unités. L'unité de gestion du programme sera structurée pour apporter l'assistance administrative et financière nécessaire aux structures nationales. La nomination d'un responsable des opérations recruté sur le plan international semble essentielle pour assurer une meilleure gestion du risque fiduciaire lié à l'application effective de la modalité d'exécution nationale.

21. La réalisation des objectifs du programme privilégiera les partenariats et la mobilisation des ressources. Le suivi et la communication des résultats seront renforcés à cet effet, notamment à travers l'élaboration d'une stratégie de mobilisation des ressources, le déploiement d'un spécialiste du suivi-évaluation et le renforcement de la section Communication.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources

Priorité ou objectif national : Une croissance forte, durable et inclusive

Résultats 1, 2 et 5 du programme/ PNUAD

Indicateurs de résultats : Voir cadre de résultats PNUAD en annexe

<i>Contribution du partenaire gouvernemental</i>	<i>Contributions des autres partenaires</i>	<i>Contributions du PNUD</i>	<i>Indicateurs, données de base et cibles pour les contributions du PNUD</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Montant indicatif des ressources (milliers de dollars É.-U.)</i>
Composante 1 : appui à l'économie et gestion stratégique de l'État (Contribution aux résultats 1 et 2 du PNUAD)					
Présentation et adoption au Parlement des textes de loi relatifs à la protection sociale.	La Banque africaine de développement (BAfD), la Banque mondiale, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), le Bureau international du travail (BIT), l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) et la Coopération française interviennent déjà en appuyant directement les communautés et les structures macroéconomiques.	Le PNUD accompagnera le Gouvernement dans la mise en œuvre et le suivi de la SCE, à travers les produits 1.1 et 1.2. Il nourrira l'analyse prospective pour la réalisation des objectifs de développement définis dans RIO +20 et Vision 2035, par le biais des études ponctuelles et des rapports nationaux sur le développement prévus au produit 1.2. Il contribuera au renforcement du rôle du secteur privé dans la lutte contre la pauvreté à travers le produit 1.3	Indicateur 1.1 : Adoption d'une stratégie nationale de protection sociale Donnée de base : 0 document (2012) Cible : Stratégie en place Indicateur 1.2 : Nombre de rapports disponibles mentionnés dans le produit 2 Donnée de base : Rapports disponibles en 2011 (valeur 2012) Cible : OMD, 2 rapports; DSCE, 4 rapports; rapport national sur le développement humain, 2 rapports Indicateur 1.3 : a) Nombre d'entreprises participant à l'initiative GIM Donnée de base : 0 (valeur 2012) Cible : 2 par an b) Nombre de décisions/mesures prises en faveur de la lutte contre la pauvreté. Donnée de base : 2011 (à déterminer) Cible : 3 par an	1.1. Les institutions chargées de la mise en œuvre de la SCE disposent des compétences requises en matière de planification opérationnelle et sont aptes à intégrer les dimensions transversales ^a . 1.2. Les institutions nationales sont aptes à produire des rapports nationaux sur le développement humain et le suivi de la SCE et à réaliser des études économiques ponctuelles. 1.3. Le dialogue entre les acteurs du secteur privé et le Gouvernement facilite la structuration formelle de l'économie et permet d'amplifier le rôle du secteur privé dans la lutte contre la pauvreté.	MCARB : 1 885 Autres ressources : 1 250
Identification des fonctionnaires devant bénéficier des renforcements de capacités prévus.					
Maintien à leur poste pendant un laps de temps raisonnable des bénéficiaires du renforcement des capacités.					
Renforcement du cadre de dialogue avec le secteur privé.					
Mise à disposition de la contrepartie financière	Le Cameroun Business Forum (CBF), le Groupement inter-patronal du Cameroun (GICAM), les organisations non gouvernementales (SIL, organisations religieuses) ont déclaré vouloir s'associer avec le PNUD pour lutter contre la pauvreté et atteindre les OMD.				

<i>Contribution du partenaire gouvernemental</i>	<i>Contributions des autres partenaires</i>	<i>Contributions du PNUD</i>	<i>Indicateurs, données de base et cibles pour les contributions du PNUD</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Montant indicatif des ressources (milliers de dollars É.-U.)</i>
Composante 2 : Lutte contre la pauvreté à la base et développement durable (Contribution au résultat 1 du PNUAD)					
Renforcement de la capacité d'accès des acteurs locaux aux financements pour une agriculture verte. Mise en place de plans de développement local. Élaboration de mesures de suivi et évaluation de l'impact du changement climatique dans les zones exposées et meilleur accès des acteurs au Fonds d'énergie rurale (FER) pour la mise en œuvre du PANERP. Mise à disposition de la contrepartie financière	La BAfD, la Banque mondiale, l'ONUDI, la GIZ, l'UNESCO, la JICA et la Coopération française appuient déjà les acteurs-clefs des chaînes de valorisation faisant l'objet de certifications. Ils travaillent également à l'autonomisation économique des communautés locales sur une base inclusive. La Banque mondiale, la Coopération française, la GIZ, le Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR) et des organisations internationales comme le Fonds mondial pour la nature (WWF), l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et la Stratégie mondiale de la conservation (WCS) fournissent un appui au Gouvernement en matière de sensibilisation, d'information, d'acquisition de données sur le changement climatique et développement d'outils de planification.	L'appui du PNUD contribuera à l'amélioration des conditions de vie des populations des zones ciblées à travers les produits 2.1 et 2.2. Le PNUD contribuera également au renforcement de la résilience des populations au changement climatique, ainsi qu'à la gestion durable des écosystèmes forestiers par le biais des produits 2.3.	Indicateur 2.1 : Nombre de filières de certification opérationnelles Donnée de base : 4 (valeur 2012) Cible : 10 Indicateur 2.2 : Taux de scolarisation et d'accès à l'eau potable Donnée de base : a) Scolarisation : Meyomessi 73 %; Maroua 62 %. b) Accès à l'eau potable : Meyomessi 54 %; Maroua 0 % Cible : a) Scolarisation : Meyomessi 95 %; Maroua 80 %.; b) Accès à l'eau potable : Meyomessi 70 %; Maroua 40 % Indicateur 2.3 : a) Nombre de dispositifs institutionnels et de directives opérationnels; b) Taux d'exécution des actions programmées dans les domaines concernés Donnée de base : 0, valeur 2012 Cible : 50 % des dispositifs institutionnels; le taux d'exécution des actions programmées augmentera de 25 % à l'horizon 2017	2.1. Dans au moins 5 régions, les communautés et les producteurs sont organisés en filières opérationnelles de produits, objets de certification 2.2. Deux communes de référence sont dotées d'outils opérationnels pour la réalisation des OMD par l'intermédiaire des communautés. 2.3. Les institutions nationales et locales des zones retenues sont aptes à mettre en œuvre le PANA, le PANERP et le R-PP et à gérer les écosystèmes forestiers dans une perspective d'exploitation durable.	MCARB : 2 639 Autres ressources : 2 500
Composante 3 : Gouvernance et prévention des crises et catastrophes (Contribution au résultat 5 du PNUAD)					
Adoption et soumission au Parlement des projets de loi concernant le système électoral, la discrimination en faveur des groupes en situation de	La Banque mondiale, la GIZ, l'Union européenne et ONU-Femmes apportent un appui financier aux organisations de la société civile et à Élections Cameroun (ELECAM). L'Union européenne, la Banque mondiale, la BAfD,	Le PNUD contribuera à l'amélioration de la qualité des services par le renforcement des capacités des services retenus en matière de planification, de gestion et de communication. Des	Indicateur 3.1 : a) Réforme du cadre juridique des organisations de la société civile; b) Pourcentage des usagers satisfaits de la qualité des services publics dans 3 ministères cibles Données de base : a) Cadre juridique existant obsolète; b) Valeur 2013 (à	3.1. Les institutions nationales et les acteurs de la société civile sont accompagnés pour fournir aux usagers des prestations de qualité 3.2 Les institutions chargées des élections	MCARB : 3 016 Autres ressources : 1 250

<i>Contribution du partenaire gouvernemental</i>	<i>Contributions des autres partenaires</i>	<i>Contributions du PNUD</i>	<i>Indicateurs, données de base et cibles pour les contributions du PNUD</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Montant indicatif des ressources (milliers de dollars É.-U.)</i>
vulnérabilité, la fonction publique territoriale, les moyens financiers à mettre à disposition des collectivités territoriales décentralisées (CTD). Adoption et entrée en vigueur des textes d'application relatifs à l'intégration de l'égalité de genre, des droits de l'homme et de la gestion des risques de catastrophe dans les plans de développement des CTD. Mise à disposition des ressources nécessaires à la mise en œuvre des mesures mentionnées plus haut. Mise à disposition de la contrepartie financière gouvernementale à la réalisation des activités.	l'Allemagne (GIZ), la France, le Canada et le Royaume-Uni appuient financièrement les acteurs clés de la lutte contre la corruption. Transparency International et le Réseau camerounais des droits de l'homme mobilisent les populations, dénoncent les abus et conduisent des plaidoyers pour influencer les politiques et leur mise en œuvre. La GIZ, l'Union européenne et, la Banque mondiale appuient techniquement et financièrement les collectivités locales. Les organisations de la société civile mobilisent les différentes catégories de population et conduisent des plaidoyers	outils de diagnostic-qualité et des normes de services seront mis au point pour les services publics. Les institutions-clés de lutte contre la corruption seront accompagnées dans leurs missions. Le PNUD contribuera au renouvellement du cadre juridique des organisations de la société civile et appuiera leurs plate-formes de concertation. Il appuiera la consolidation du système électoral par la facilitation du dialogue politique, l'appui à la constitution d'un fichier électoral crédible, l'appui à la stratégie Genre et élections.	déterminer au démarrage du programme) Cibles : a) Un nouveau cadre juridique; b) Amélioration de 20 % Indicateur 3.2 : Pourcentage des principaux acteurs politiques satisfaits de la qualité du fichier électoral Donnée de base : 0 Cible : 10 partis politiques, 10 organisations de la société civile et 5 institutions d'observation des élections au niveau international Indicateur 3.3 : Taux d'accroissement du nombre de femmes députées Donnée de base : 14 % de femmes Cible : 25 % de femmes Indicateur 3.4 : Nombre de collectivités locales des zones frontalières aptes à mettre en œuvre un plan de développement local prenant en compte le genre, les droits de l'homme, la lutte contre le VIH/sida, la prévention des crises et catastrophes. Donnée de base : 1 Cible : 20 collectivités territoriales décentralisées	(ELECAM, Minijustice, Cour suprême, Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation), le Parlement, les partis politiques, la société civile, les médias, la population sont plus aptes à participer au processus électoral 3.3 Les populations et en particulier les groupes en situation de vulnérabilité et leurs préoccupations sont pris en compte dans les instances décisionnelles. 3.4 Les CTD et les acteurs nationaux du développement sont plus aptes à mettre en œuvre la décentralisation dans le respect de l'égalité de genre et des droits de l'homme, à lutter contre le VIH/sida et à gérer les crises et les catastrophes.	

^a Le genre, la dynamique démographique, la durabilité environnementale, le suivi des résultats et la communication.